

**Louis CHAUVIN,
maire de Saint Christophe sur le Nais
du 6 août 1893 au 8 octobre 1899**

Louis Jean Chauvin était né le 9 décembre 1824, à Marray (37).

Naissance de Louis Jean Chauvin

Né au Mill huit Cent vingt quatre le dix de
Mars de décembre sur les neuf heures du matin
Devant nous Chauvin Martin Maire et officier de l'état
Civil de la Commune de Marray, Canton de Marray
Département d'Indre et Loire

Est comparu le sieur Pierre Etienne
Chauvin Marchand fabricant âgé de vingt neuf
ans demeurant au Chateau d'au Coudray, le
quel nous a présenté Louis Jean enfant de sexe
Masculin lequel nous a déclaré être né le dix de
les dix heures du soir, de lui déclarant et de
Louise Chauvin sa légitime épouse, Lesdites déclaration
et présentation ont été faite en présence des sieurs
Joseph Loy et ouvrier certain âgé de quarant trois ans
et aimable Gault ouvrier certain âgé de soixante
deux ans demeurant tous deux au Coudray, le
déclarant assigné avec nous le présent acte et les
témoins ont déclaré être le dix de ce Enquies après
que lecture leur en a été faite

Pierre Etienne Chauvin
Louise Chauvin

Voici son acte de naissance qui nous apprend que son père, Pierre Etienne Chauvin était marchand fabricant à Marray et sa mère, Louise Chauvin.

| | | | | | | | |
|-----|-----|--------------------|----------|--------------------------|---|---|--------|
| 676 | 177 | Chauvin | Pierre | Propriétaire et maire | 1 | | 41 ans |
| 676 | " | Chauvin f. Chauvin | Louise | " | | 1 | 15 ans |
| 677 | " | Chauvin | id | " | | 1 | 18 ans |
| 678 | " | id | Henri | " | 1 | | 16 ans |
| 679 | " | id | Louis | " | 1 | | 11 ans |
| 680 | " | id | Clotilde | " | | 1 | 8 ans |
| 681 | " | id | Paul | " | 1 | | 6 ans |

Dans le recensement de 1836 de Marray, nous remarquons que la famille Chauvin comptait 5 enfants.

Louis Jean Chauvin vit avec ses parents comme nous pouvons le constater en examinant les recensements de Marray.

En 1856, il a 33 ans, il est toujours célibataire et vit chez ses parents.

| | | | | | | | | | |
|---------|---|---|---------|--------------|--------------|---|--|---|--------|
| Marray. | 2 | 3 | Chausin | Sierre | propriétaire | 1 | | | 61ans |
| | | 4 | Chausin | marie Louise | sa femme | | | 1 | 64 ans |
| | | 5 | Chausin | henri | son fils | 1 | | 1 | 36ans |
| | | 6 | Chausin | Louise | sa fille | | | 1 | 58ans |
| | | 7 | Chausin | Clotilde | id | | | 1 | 29ans |
| | | 8 | Chausin | Louis | son fils | 1 | | | 33ans |

En 1860, sa situation familiale évolue puisqu'il se marie, le 20 novembre 1860, à Saint Christophe, avec Zoé Amanda Dupuy née à Neuvy le Roi, le 27 juin 1838, elle a 14 ans de moins que lui.

B 8

N^o 8
20 9^{bre} 1860



Le soussigné huit ont vu et ont le vingt novembre
à dix heures du matin. Devant nous Charles Bongrand
maire officiel de l'état civil de la commune de Saint
Christophe, canton de Neuvy roi, département d'Indre
et Loire sousigné. Ont comparu en la salle publique
de la mairie pour contracter mariage m^r Louis
Jean Chauvin, recevant de l'enregistrement et des
domaines, âgé de trente cinq ans ou environ, domicilié et
né commune de Marray, en ce canton, le neuf décembre
mil huit cent vingt quatre, ainsi que le constate son acte
de naissance daté par le maire de la commune de
Marray, fils unique de feu Pierre Étienne Chauvin
décédé à Marray, le trente un décembre mil huit cent
vingt deux, ainsi que le constate son acte de décès
daté par le maire de Marray, les extraits desquels
actes sont annexés ci joints et annexés après mention
et de Dame Louise Chauvin sa veuve, domiciliée
à Marray, qui présente et consentent audit mariage
D'une part. Et de la Zoé Amanda Dupuy sans
profession, âgée de vingt deux ans quatre mois, domiciliée
en cette commune, née à Neuvy roi, le vingt sept juin
mil huit cent trente huit, ainsi que le constate son acte
de naissance daté par le maire de Neuvy roi, fille
unique des défunts Denis Jacques Dupuy, et José
Boucaut, tous deux décédés à Neuvy roi. Le premier,
le trois octobre mil huit cent quarante neuf, la
seconde le trente novembre, mil huit cent trente neuf
ainsi que les constatent les actes de décès de leurs pères
l'adjoint de la mairie de Neuvy roi, lesquels extraits
sont annexés ci joints et annexés après mention des
actes prétérnels et testamentaires également déçés les parties
et les témoins ayant affirmé avec serment conformément
à la loi. D'autre part, lesquels conformément à la loi,
nous ont requis de procéder à la célébration du mariage

Mariage de
m^r Louis Jean
Chauvin et
D^{lle} Zoé Amanda
Dupuy
filles

Acte de mariage de Louis Jean Chauvin et Zoé Amanda Dupuy.

Après cette union, le couple continue à habiter dans la maison familiale (le Château), comme le montre le recensement de Marray, en 1861.

| | | | | | | | | | |
|----|-------------------------|--------------|--------------|---|---|--|---|----|----------------------------|
| 21 | M ^{me} Chauvin | Marie Louise | Propriétaire | | | | 1 | 69 | |
| 22 | Chauvin | Louise | sa fille | | | | 1 | 43 | |
| 23 | Chauvin | Pierre Henri | son fils | 1 | | | | 41 | |
| 24 | id | Louis | son fils | | 1 | | | 38 | |
| 25 | Dupuy | Amanda | sa veuve | | | | 1 | 22 | Epouse de Chauvin Louis |
| 26 | Chauvin | Clotilde | sa fille | | | | 1 | 34 | |

Deux fillettes sont nées dans le couple Louis Jean et Zoé Amanda comme le prouve le recensement de 1866 (les prénoms sont parfois différents entre les actes et ceux déclarés au recenseur). Marie Louise Nancy née le 20 septembre 1861 à Saint Christophe et Amanda Louise Mary née le 25 octobre, à Marray.

Pierre Chauvin, le père de Louis Jean, a dû mourir puisque Louise Chauvin est déclarée veuve.

| | | | | | | | | | | |
|---|----|----|------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|---|---|---|-------|--------|
| 9 | 11 | 9 | Chauvin Veuve de Chauvin Pierre | Louis | Propriétaire Chef de ménage | | | | 1 | 74 ans |
| | | 10 | Chauvin | Louise | sa fille | | | | 1 | 48 ans |
| | | 11 | Chauvin | Pierre Henri | son fils | 1 | | | | 46 ans |
| | | 12 | Chauvin | Louis Jean | son fils | | 1 | | | 43 ans |
| | | 13 | Dupuy | Amanda | femme de Chauvin Louis Jean | | | | 1 | 27 ans |
| | | 14 | Chauvin | Clotilde | fille de la M ^{me} Chauvin Louise | | | | 1 | 39 ans |
| | | 15 | Chauvin | Louise | veuve de la veuve Chauvin | | | | 1 | 61 ans |
| | | 16 | Chauvin | Marie Louise | fille de Chauvin Louis | | | | 1 | 4 ans |
| | | 17 | Chauvin | Marie | fille de Chauvin Louis | | | 1 | 3 ans | |

N^o 26
22 7^{bre} 1861

L'an Mil huit cent soixante un, le vingt deux septembre à deux heures du soir, devant nous Charles Bougandré maire et officier de l'état civil de la commune de Saint Christophe canton de Nancy, département de Meurthe et Moselle, est comparu monsieur Louis Jean Chauvin, receveur de l'impôt et des domaines, âgé de trente six ans, demeurant à Marray avec son épouse lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin qui il nous a dit être le fruit de son mariage avec Amanda Dupuy, sœur de son oncle, de lui déclarant qu'il est âgé de deux ans et qu'il est né le vingt trois septembre à six heures du soir, dans la commune de Saint Christophe canton de Nancy, département de Meurthe et Moselle, et qu'il a pour père Louis Jean Chauvin, âgé de trente six ans, demeurant également à Marray et il a donné

Mariage de Marie Louise Nancy et Louis Jean Chauvin

Acte de naissance de Marie Louise Nancy.

Chauvin Amanda
Louise Mary
 fille légitime
 née le 27 octobre

En ce huit cent soixante deux le vingt six
 octobre sur les quatre heures du soir par devant nous,
 Mairie de Marray, Canton de Marray le Ruy, arrondissement
 de Cour, Département d'Inde et Loire, est comparu
 Louis Jean Chauvin, âgé de trente sept ans
 propriétaire, domicilié en ce Bourg, le quel nous
 a déclaré qu'hier sur les quatre heures du soir, il lui est
 né son domicile, une enfant du sexe

féminin qu'il nous a présentée et à laquelle il a déclaré vouloir
 donner le prénom de Amanda Louise Mary: la quelle
 enfant est née de Zoé Amanda Dupuy, âgée de
 vingt quatre ans son épouse légitime. Les quelles,
 Déclaration et présentation faite en présence
 de M. M. François Dupuy, âgé de cinquante
 ans, propriétaire, domicilié à St Christophe, en ce
 Canton, grand oncle de l'enfant, et Pierre Henri
 Chauvin, âgé de quarante deux ans, propriétaire
 domicilié en ce Bourg, oncle de l'enfant. Et sur le
 débruit et les témoins signés au nous le
 présent acte. lecture faite

L. Chauvin P. Chauvin Dupuy

Acte de naissance de Amanda Louise Mary.

L'ainée était née à Saint Christophe, au domicile maternel de Zoé et sur son acte il est bien précisé que son père, Louis Jean, exerce la profession de receveur de l'enregistrement et des domaines.

La cadette naquit à Marray.

Les recensements suivants, de 1866 à 1886, à Marray, nous montrent toujours ces mêmes personnages habitant la demeure familiale. Voici, ci-dessous, celui de 1876.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---------------------------------|--------------|--------------------------------|---|--|--|---|---|--------|------------------------------------|
| | 1 | Chauvin L ^{ns} Chauvin | Pauvre | Propriétaire chef de ménage | | | | | 1 | 84 ans | français né dans le comté |
| 1 | 2 | Chauvin | Pierre Henri | Propriétaire son fils | 1 | | | | | 76 ans | id. |
| | 3 | Bombard | Engnie | Domestique | | | | 1 | | 41 ans | français né dans le département |
| | 4 | Chauvin | Jacques Jean | Propriétaire chef de ménage | 1 | | | | | 73 ans | français né dans le comté |
| 2 | 5 | Dupuy, f. Chauvin | Zoé Amanda | sa femme | | | | 1 | | 35 ans | français né dans le département |
| | 6 | Rodier | Clément | Domestique | | | | 1 | | 18 ans | id. |

Grâce aux recensements, nous retrouvons le couple et leurs deux filles enregistrés, rue des Tanneurs, à Saint Christophe, en 1881, 1886, 1891 et 1896.

En 1881, Louis Jean a 57 ans et il est rentier.

| | | | | | | | | | |
|---------------------|----|----|------------|--------|--------|---|----|---------|--------|
| 42 Rue des Tanneurs | 16 | 16 | 42 Chauvin | | Louis | M | 57 | rentier | chef |
| 43 Rue des Tanneurs | 16 | 16 | 43 Chauvin | Dupuis | Zoé | F | 43 | | épouse |
| 44 Rue des Tanneurs | 16 | 16 | 44 Chauvin | | Nancy | F | 20 | | filles |
| 45 Rue des Tanneurs | 16 | 16 | 45 Chauvin | | Louise | F | 19 | | filles |

En 1896, leurs filles de 34 et 33 ans vivent avec eux et sont célibataires.

| | | | | | | | |
|---|----|----|---------|------------|----|---|------------|
| 9 | 11 | 32 | Chauvin | Louis | 57 | " | chef |
| | | 33 | Dupuy | Zoé Amanda | 43 | " | sa femme |
| | | 34 | Chauvin | Nancy | 20 | " | leur fille |
| | | 35 | Chauvin | Marie | 19 | " | id |

En 1901, plus personne de la famille recensée à Saint Christophe, mais on les retrouve à Marray. La mère est maintenant veuve, suite au décès de Louis Jean le 21 février 1901 à Marray. Une seule des filles est encore présente car Marie Louise Nancy s'est mariée le 6 janvier 1897, à Saint Christophe, avec Louis Etienne Marie Chauvin, notaire à Tours..

| | | | | | | | |
|----|---|------------------------------|--------|----|----------------|--------|------|
| 46 | 1 | Dupuy v ^e Chauvin | Amanda | 62 | g ^e | mère | sp |
| | 2 | Chauvin | Louise | 38 | g ^e | filles | s.p. |

Voici l'acte de décès de Louis Jean Chauvin.

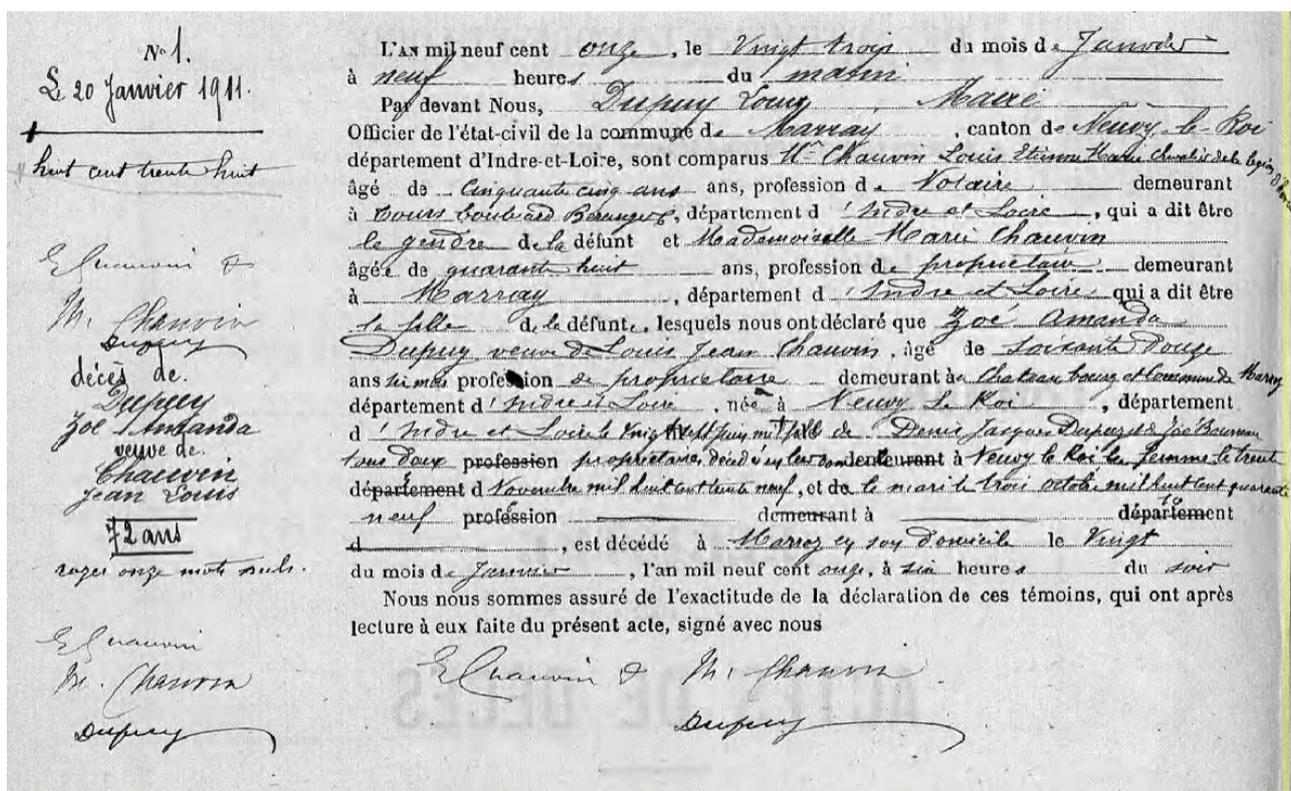
N^o 4

L'AN mil neuf cent un, le vingt et un du mois de Février
à quatre heures du soir
Par devant Nous, Pelisson Paul, Maire et
Officier de l'état-civil de la commune de Marray, canton de Nury-le-Roi
département d'Indre-et-Loire, sont comparus Duchesne Auguste
Louis Charles âgé de soixante-cinq ans, profession de charpentier
demeurant à Marray Bourg, département d'Indre-et-Loire
qui a dit être ami du défunt et Chauvin Louis
Etienne Marie âgé de quarante-cinq ans, profession de notaire
demeurant à Tours, rue des Halles, département d'Indre-et-Loire, qui a dit être
gendre du défunt, lesquels nous ont déclaré que Chauvin Louis
Jean, époux de mad^e Zoé Amanda Dupuy, âgé de soixante-seize ans,
profession de propriétaire demeurant au Château de Marray
département d'Indre-et-Loire, né à Marray, département
d'Indre-et-Loire, fils légitime de Chauvin Pierre Etienne
profession _____, demeurant à _____
département d' _____, et de Chauvin Louise
épouse de Dupuy Zoé Amanda, profession _____, demeurant à _____
département d' _____, est décédé le vingt et un du mois de Février, l'an mil neuf
cent un, à trois heures du matin.

Nous nous sommes assuré de l'exactitude de la déclaration de ces témoins, qui ont après
lecture à eux faite du présent acte, signé avec nous.

L. Chauvin & A. Duchesne

Son épouse lui survivra quelques années, mais décèdera le 20 janvier 1911, à Marray, comme l'indique l'acte suivant.



Louis Jean Chauvin et sa famille habitaient Saint Christophe pour sa retraite, il avait peut-être envie de retrouver le village où il avait épousé Zoé.

Il dut bien s'intégrer à la vie du village puisqu'il y fut élu conseiller municipal en **1888**, lors des élections municipales générales des **6 et 13 mai**.

Le 20 mai suivant, installation des 12 conseillers municipaux élus : Sajous Antoine, Ernous François, Bruslon Évariste, Chevreau Louis, Fournier Louis, Lehoux Émile, Chauvin Louis, Bruant Laurent, Fronteau Eugène, Saulay Alexandre, Baillardeau Louis, Longchamps Antoine.

Élection du maire : Ernous François (11 voix et un bulletin blanc).

Élection de l'adjoint : Bruslon Évariste (6 voix, 2 pour Sajous, 1 pour Chauvin et 2 bulletins blancs).

Au cours de ce mandat de 4 ans, le Conseil Municipal projette l'installation du télégraphe dans la commune et l'élargissement de la rue du Val Joyeux.

Le 26 mai 1889, le Conseil envisage la création d'un bureau télégraphique à St Christophe et le 18 août il accepte les conditions d'installation du télégraphe et prie M. le Préfet de faire donner une solution à la demande d'élargissement de la Rue du Val Joyeux.

Le 2 février 1890, le Conseil accepte M. Gervais, cordonnier à St Christophe, comme facteur du télégraphe, ainsi que sa femme comme auxiliaire. Il lui alloue sur sa demande une somme de 60 F par an pour la distribution des télégrammes dans la ville et 0,40 F par kilomètre et télégramme porté en dehors de l'agglomération.

Le 24 août 1890, MM Chauvin Louis et Longchamps Dominique sont élus délégués à la Commission administrative du bureau de bienfaisance dont la création est projetée dans la commune.

Le Conseil autorise le Maire à poursuivre l'élargissement de la Rue du Val Joyeux par expropriation, à prendre sur la caisse des chemins vicinaux les 1300 F formant le complément de l'évaluation approximative des frais à faire pour l'acquisition des maisons Lafargue, Rouillier et Delépine.

Le 22 février 1891, les propriétaires des maisons à exproprier pour l'élargissement de la Rue du Val Joyeux ayant refusé les propositions qui leur ont été faites, le Conseil autorise le Maire à poursuivre l'occupation des immeubles par voie d'expropriation.

Le 10 mai 1891, le Conseil Municipal reconnaissant que le projet d'élargissement de la Rue du Val Joyeux est de la plus haute utilité, s'engage à payer le montant de l'estimation qui sera faite par le jury d'expropriation, déduction des 1500 F fournis par le Département.

Le 20 décembre 1891, le Conseil fixe le montant des expropriations à effectuer pour l'élargissement de la Rue du Val Joyeux : 1250 F pour M. Delépine-Montain, 1180 F pour M. Rouiller-Velpeau et 100 F pour M. Lafargue.

Le mandat se termine, des nouvelles élections municipales générales sont fixées aux **1^{er} et 8 mai 1892**.

12 nouveaux conseillers municipaux sont élus : Baillardeau Louis, Sajous Antoine, Bruslon Évariste, Fronteau Eugène, Ernous François, Étienne Ambroise, Bruant Laurent, Chevreau Louis, Sauy Alexandre, Terpreau Louis, Brossard Léon, Lehoux Maxime.

Le 15 mai, on procède à l'installation des nouveaux conseillers municipaux et à l'élection du maire et de son adjoint.

Élection du maire : Ernous François (6 voix, Baillardeau 5 voix).

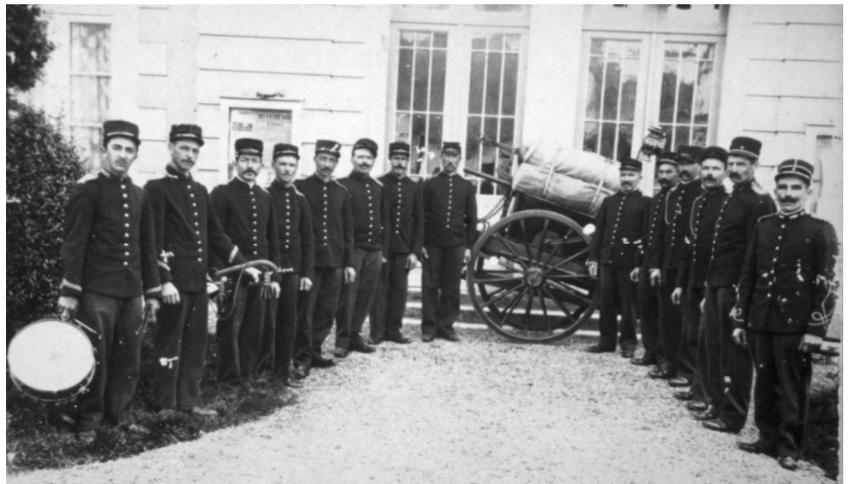
Élection de l'adjoint : Bruslon Évariste (7 voix, Chevreau 4 voix).

Louis Jean Chauvin n'est pas réélu pour un deuxième mandat de conseiller municipal.

Le 21 juillet 1892, suite au sinistre qui vient d'avoir lieu dans la commune, le Conseil considère que l'acquisition d'une pompe à incendie est une mesure de sécurité générale et répond aux vœux unanimes de la population. Il décide qu'il y a lieu d'ouvrir une souscription publique volontaire dont les fonds seront employés à l'acquisition d'une pompe à incendie et à la création ultérieure, si possible, d'une compagnie de sapeurs-pompiers.

Le 28 juillet, le Conseil accepte la création d'une compagnie de sapeurs-pompiers et de financer son entretien.

Grave incendie
SAINT-CRISTOPHE. — On nous écrit le 3 juin :
Vendredi dernier, à 10 heures du matin, un commencement d'incendie s'était déclaré dans le grenier d'une grange, appartenant à Mme veuve Rocantin, Denis, rentière; il fut promptement éteint par les voisins, accourus au premier signal donné par les domestiques.
Aussitôt après, ayant bien visité partout dans l'appartement et croyant qu'il n'y avait plus de danger, chacun se retourna. Malheureusement ce n'était pas fini, trois heures plus tard, environ une heure du soir, le feu reprit de plus belle; il était sans doute tombé, à travers les planches quelques étincelles sur la paille qui se trouvait dans l'intérieur du bâtiment, ce qui a dû occasionner ce deuxième incendie.
Mme Rocantin, qui ne voyait plus aucun danger, s'était absentée avec sa domestique; en rentrant elles aperçurent une forte fumée sortant à travers la ouverture du bâtiment.
L'alarme fut donnée, tous les habitants accoururent de nouveau. Grâce à leur courage et à leur dévouement, on put préserver les bâtiments voisins, sans cela tout un quartier de la ville aurait été la proie des flammes.
La perte évaluée à environ 2,000 fr., est couverte par une assurance.



La pompe et la compagnie de pompiers devant la mairie.

Article de l'Union Libérale relatant l'incendie du 3 juin 1892.

Le 13 août 1892, 16 volontaires ont accepté de faire partie de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le 13 novembre 1892, on apprend que la souscription a produit une somme de 2236 F.

Une pompe à incendie a été achetée auprès de M. Letestu, fabricant-constructeur, à Paris pour la somme de 1901,55 F.

Le CM approuve les travaux qui ont été faits au hangar attenant à la prison afin de loger la pompe à incendie. Ces travaux s'élèvent à 233,90 F.

M. Ernous François, maire, décéda le 22 mai 1893. Il fallut procéder à une élection municipale partielle pour le remplacer afin que le nombre de conseillers municipaux soit de 12 pour élire un nouveau maire.

Le 6 août 1893, installation d'un conseiller (Chauvin Louis) et élection du maire et de l'adjoint.

Présents : Baillardeau Louis, Sajous Antoine, Étienne Ambroise, Chevreau Louis, Saulay Alexandre, Brossard Léon, Lehoux Maxime, Chauvin Louis.

Absents Fronteau, Bruslon, Bruant, Terpreau.

Élection du maire : Chauvin Louis (8 voix).

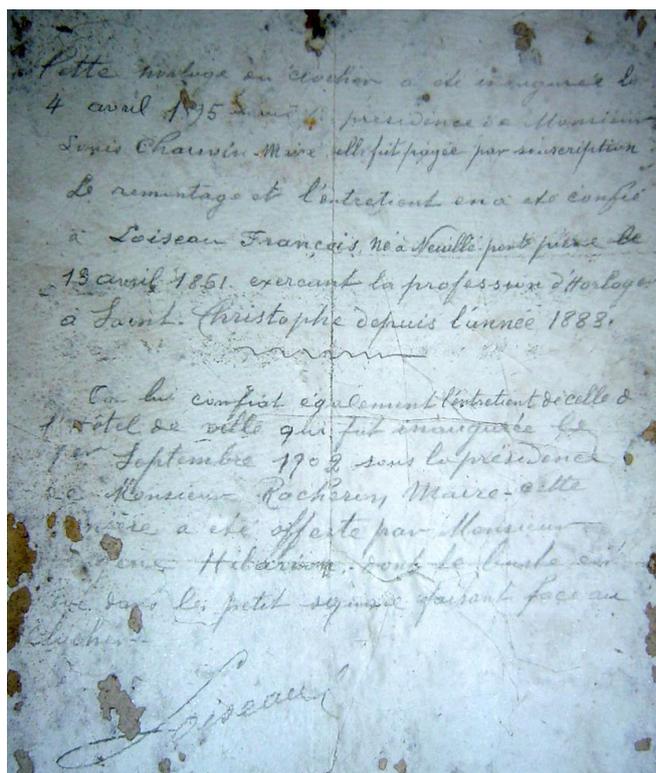
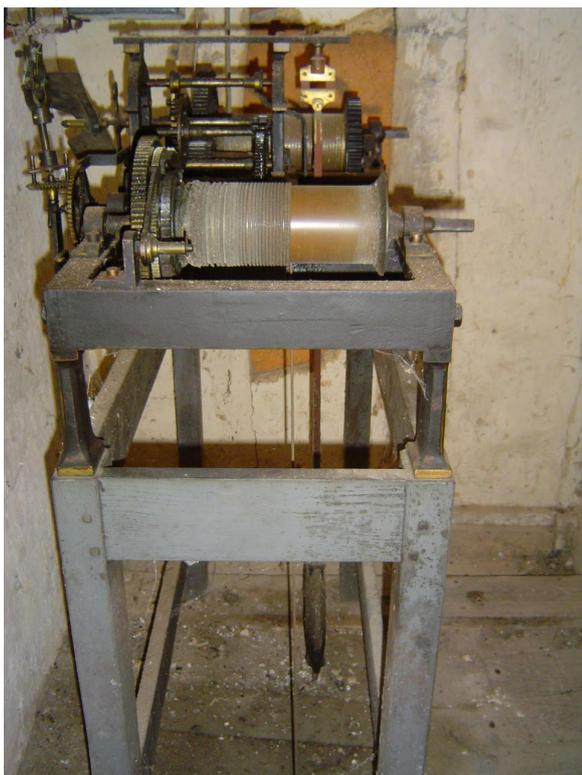
Élection de l'adjoint : Brossard Léon (6 voix).

Louis Jean Chauvin devient maire à l'unanimité des présents ; les absents ne sont peut-être pas venus car ils ne voulaient pas de lui.

Quelques délibérations prises pendant son mandat :

Le 12 août 1894, le Conseil envisage l'achat d'une horloge publique, l'ancienne étant hors d'usage et irréparable. Il choisit l'horloge N°9 du prospectus de M. Gourdin, fabricant à Mayet (Sarthe), pour la somme de 1350 F plus 120 à 150 F d'appropriation. Une souscription publique est lancée pour financer cette dépense. L'horloge sera placée dans le beffroi du clocher.

Le 12 novembre 1894, le Conseil décide définitivement l'achat d'une horloge publique auprès de M. Gourdin (la N°6, 1^{ière} catégorie) pour le prix de 1400 F. Cette somme sera payée par la souscription et 200 F sont accordés par la commission départementale des amendes. La souscription a produit la somme de 2036 F (Mme Claude Hilarion a versé 2 F, son fils Eugène 20 F, le Dr Raymond 500 F, le professeur Blanchard 50 F).



L'horloge installée dans le clocher le 4 avril 1895 et le mot de l'horloger christophorien de l'époque, Loiseau, qui devait l'entretenir.

Le 18 août 1895, le Conseil alloue au sieur Loiseau demeurant à St Christophe une somme annuelle de 30 F pour le montage de l'horloge publique et les soins accessoires dont M. Loiseau demeure chargé à partir du 1^{er} avril 1895.

Les 3 et 10 mai 1896, ont lieu des élections municipales générales.

Le 12 mai 1896, le Conseil Municipal procède à l'installation du nouveau Conseil Municipal composé de 12 membres : Chevreau Louis, Baillardeau Louis, Soulay Alexandre, Sajous Antoine, Brossard Léon, Chauvin Louis, Fronteau Eugène, Bruant Laurent, Lehoux Maxime, Étienne Ambroise, Terpreau Louis, Delaunay Désiré.

Élection du maire : Chauvin Louis (11 voix).

Élection de l'adjoint : Brossard Léon (10 voix).

M. Chauvin est élu sans problème, à la quasi unanimité des votants.

Le 31 mai 1896, M. le maire expose au Conseil que par une délibération du 18 août 1895 il a été voté provisoirement une somme de 1000 F pour l'installation de réverbères à St Christophe, mais depuis il a été passé un traité avec la Société Générale d'Éclairage dont le siège est à Paris. Cette société s'est engagée à fournir les réverbères, à les poser et à les entretenir pendant 10 ans moyennant un prix fixe annuel de 400 F. Il propose donc au Conseil de voter cette somme pour 1896 et d'inscrire cette même somme chaque année au budget primitif de la commune. Le Conseil Municipal accepte.

En août 1896, le Conseil vote la somme de 290,85 F à prendre sur le reliquat de la souscription ouverte jadis en vue de la création du corps de sapeurs pompiers, pour vêtir deux nouveaux pompiers et fournir des pantalons d'hiver à tout le personnel.

Le 6 février 1898, le Conseil considérant que la planche permettant de traverser l'Escotais au Gué de Cornebòuf est très vétuste, donne son accord pour la construction d'une passerelle métallique. Cette construction est confiée à M. Carré, serrurier à St Christophe. (coût 224 F dont 142 F à la charge de la commune et 82 F recueillis par souscription)

Le 13 novembre 1898, le Conseil vote une gratification extraordinaire de 40 F aux sapeurs-pompiers de St Christophe qui se sont distingués par leur zèle et dévouement lors de l'incendie de la ferme du Haut Sion, le 19 août 1898.



Collection Lionel Royer

LA TOURAINE. - St-CHRISTOPHE. - Le Gué

Carte postale du tout début du 20^e siècle montrant la passerelle nouvellement construite et les enfants pataugeant en dessous.

En octobre 1899, M. Chauvin démissionne pour une raison qui nous est inconnue, il faut procéder à des élections municipales partielles et c'est François René Rocheron qui le remplace à la tête de la commune.
Il retourne vivre à Marray, sa commune de naissance, où il décède le 21 février 1901.



La passerelle de Cornebò uf existe toujours, la voici 125 ans après sa construction.